



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 72905

## Texte de la question

M. Gérard Charasse souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les dangers des insecticides Gaucho et Regent TS pour les milliers de ruches qui se trouvent en zone de grandes cultures de tournesol et de maïs. Ils provoquent la destruction massive des colonies d'abeilles, ce qui, d'une part, induit des pertes de récoltes considérables et, d'autre part, met en péril un grand nombre d'espèces végétales qui dépendent écologiquement de l'activité de pollinisation. Or, alors que la Commission européenne va très prochainement réexaminer les critères d'évaluation des deux substances actives fipronil et imidaclopride, c'est précisément la France qui a été désignée comme rapporteur pour procéder à l'étude du fipronil. En conséquence, il lui demande s'il compte soutenir auprès des institutions européennes la position de la commission des toxiques françaises, qui est quant à elle très explicitement réservée à l'égard de l'utilisation de cette substance active.

## Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne pour le début de l'année 2006. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'Etat membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin ses conclusions à l'AESA. L'avis de l'Agence européenne pourrait être disponible à la fin de l'année 2006. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Ses résultats sont attendus pour la fin de l'année 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Charasse](#)

**Circonscription :** Allier (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72905

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 septembre 2005, page 8292

**Réponse publiée le** : 15 novembre 2005, page 10513